

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 9 novembre 2010, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier.
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc.

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

10/11/391 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 4.6 Agence métropolitaine de transport (AMT) suivi de la résolution pour la gare unique sur l'île Perrot.
- 5.6 Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. – Changement de mandataire.

ADOPTÉE

10/11/392 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

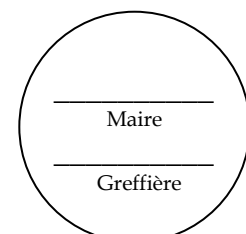
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010.

ADOPTÉE

10/11/393 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement



DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer, pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 10 novembre 2010 au 8 mars 2011, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

10/11/394 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE.

CONFORMÉMENT à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire Marc Roy fait lecture du rapport sur la situation financière de la ville de L'Île-Perrot et en dépose copie au conseil.

10/11/395 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le 6^e alinéa de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes en vertu duquel le conseil municipal est habilité de décréter un moyen alternatif à la distribution obligatoire du rapport du maire à chaque adresse civique.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de cette distribution, le texte du rapport du maire sur la situation financière de la ville de L'Île-Perrot soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

10/11/396 AIDE FINANCIÈRE AU PROJET DE CONSOLIDATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN.

IL EST

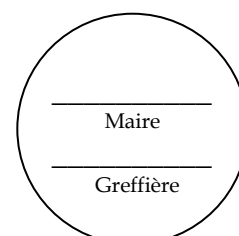
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER une aide financière annuelle au montant de 5000\$ pour les trois prochaines années (2011-2012-2013) en guise de participation financière de la Ville de L'Île-Perrot pour le projet de consolidation et de développement du Parc historique de la Pointe du Moulin.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-970.

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, monsieur Gilles Pharand, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux maires des villes de l'île Perrot ainsi qu'à monsieur Michel Bourbonnais, président de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

ADOPTÉE



10/11/397 PÉTITION – INSTALLATION D’UN ÉCRAN ANTIBRUIT LE LONG DE L’AUTOROUTE DU SOUVENIR.

CONSIDÉRANT la pétition déposée par les résidents de la rue des Saphirs en date du 14 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE par cette pétition les résidents de la rue des Saphirs désirent manifester leur désir qu’un écran antibruit soit érigé entre chacun de leur terrain et l’autoroute du Souvenir;

CONSIDÉRANT QU’en plus d’être efficace pour réduire les nuisances sonores provenant de la circulation intense de l’autoroute du Souvenir, l’écran antibruit pourrait servir à préserver l’intimité des résidents;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L’Île-Perrot appuie les résidents concernés par la pétition, dans leur démarche auprès du ministère des Transports du Québec, afin que ce dernier étudie la possibilité d’ériger un mur antibruit pour réduire, voir éliminer la pollution sonore causée par la circulation routière sur l’autoroute du Souvenir.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.

ADOPTÉE

10/11/398 PROJET DE LOI NUMÉRO 109 SUR L’ÉTHIQUE MUNICIPALE.

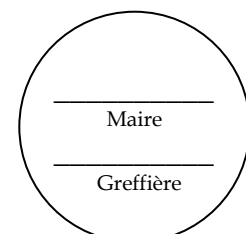
ATTENDU QU’avec le projet de loi numéro 109, le gouvernement s’appête à imposer aux élus municipaux des règles sur l’éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l’application pour ses propres députés;

ATTENDU QU’ en matière d’éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu’en ce sens, les même règles et principes doivent s’appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU QUE, selon le projet de loi numéro 48, les élus de l’assemblée nationale bénéficient des services d’un commissaire à l’éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d’éthique alors que le droit à un tel service-conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

ATTENDU QU’ en matière d’éthique, il est essentiel d’agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans les situations d’incertitude ou d’inconfort;

ATTENDU QUE c’est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d’un conseiller en éthique et en déontologie, qu’on évitera les manquements et qu’on renforcera la confiance des citoyens;



ATTENDU QUE, selon le projet de loi numéro 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l' élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la municipalité de la Ville de L'Île-Perrot demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie;

QU'en ce sens, les deux amendements suivants soient apportés au projet de loi numéro 109 :

- Tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre, à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
- Qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, au député provinciale du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

10/11/399 AIDE FINANCIÈRE – PROJET JEUNÉOLOGIE.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Société de Généalogie de Vaudreuil-Cavagnal;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'aider financièrement cet organisme;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

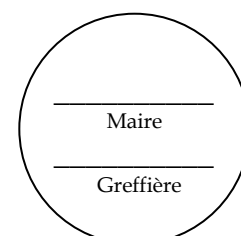
D'ACCORDER une aide financière à la Société de Généalogie de Vaudreuil-Cavagnal pour un montant de 150\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste 02-110-00-970.

ADOPTÉE

10/11/400 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 28^E AVENUE.

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil municipal de procéder prochainement à la réfection des infrastructures de la 28^e Avenue.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Bernard Lefebvre, ingénieur de la firme CDGU Ingénierie Urbanisme à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la gestion du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière pour ledit projet.

ADOPTÉE

**10/11/401 AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT); SUIVI DE LA
RÉSOLUTION POUR LA GARE UNIQUE SUR L'ÎLE-PERROT.**

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges numéro 10-10-27-18;

CONSIDÉRANT la correspondance du 19 août dernier du président et directeur général de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

CONSIDÉRANT la résolution du comité administratif de la MRC numéro CA 10-07-07-15 réitérant sa demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Conseil intermunicipal de Transport La Presqu'Île- pour l'aménagement d'une gare unique sur l'île Perrot.;

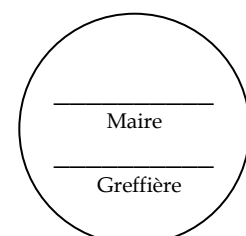
CONSIDÉRANT l'étude «Élaboration d'un concept de gare intermodale en vue de la consolidation des gares sur l'île Perrot» élaborée avec les représentants de l'Agence métropolitaine de transport (AMT, du ministère des Transports et de la MRC, datée d'avril 2001;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'étude relative à la localisation d'une nouvelle gare intermodale ont été acceptées par la MRC et intégrées au schéma d'aménagement révisé (SAR);

CONSIDÉRANT les impacts de la localisation de cette infrastructure sur l'aménagement du territoire pour les municipalités de l'île Perrot;

CONSIDÉRANT QUE la population sur l'île Perrot est en constante augmentation;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution de la demande et de l'offre en transport collectif sur l'île Perrot nécessite l'implantation urgente de la gare unique sur l'île Perrot comme prévu au schéma d'aménagement révisé et demandé par le Conseil intermunicipal de Transport la Presqu'Île;



CONSIDÉRANT les résolutions déjà transmises à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) par la MRC relatives à la construction d'une gare intermodale sur l'île Perrot;

POUR CES MOTIFS,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'intégrer, conformément au schéma d'aménagement révisé, une gare unique sur l'île Perrot et appuie le Conseil intermunicipal de Transport La Presqu'île ainsi que la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le projet de la gare unique intermodale sur l'île-Perrot;

QUE la Ville de L'Île-Perrot envoie cette résolution à monsieur le président et directeur général de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) Joël Gauthier, à monsieur le député de Vaudreuil, Yvon Marcoux, à madame la directrice générale du Conseil intermunicipal de transport, Manon Charest et à monsieur le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Guy-Lin Beaudoin.

ADOPTÉE

10/11/402 AGENTE DE BUREAU - RETRAITE DE MADAME FRANCINE DUPONT.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFICIALISER la retraite de madame Francine Dupont en tant qu'agente de bureau au service administratif de la Ville de L'Île-Perrot, et ce rétroactivement au 31 octobre 2010.

DE REMERCIER madame Dupont pour les services qu'elle a rendus à la Ville durant toutes ces années et de lui souhaiter un franc succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

10/11/403 BIBLIOTHÉCAIRE - EMBAUCHE DE MADAME SONYA BARON

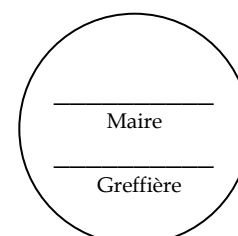
CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 15 octobre 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Majoritairement

D'EMBAUCHER madame Sonya Baron à titre de bibliothécaire, à temps plein, avec le statut d'employée cadre.

QUE la date d'entrée en fonction reste à être déterminée.



QUE son embauche permanente soit conditionnelle à une réussite d'une probation de 6 mois.

QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la Politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres, actuellement en vigueur sous réserve des conditions d'embauche faisant l'objet de négociations avec la direction générale.

LE MAIRE APPELLE LE VOTE

Noms	Vote en faveur	Vote contre
André Legault	X	
Daniel Taillefer	X	
Marcel Rainville	X	
Michelle L. LeCavalier		X
René Pinsonneault	X	
Daniel Leblanc	X	
TOTAL	5	1

ADOPTÉE

10/11/404 LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION DE MONSIEUR SYLVAIN GERVAIS.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 18 octobre 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE NOMMER, rétroactivement au 1^{er} octobre 2010, monsieur Sylvain Gervais au grade de lieutenant au service de sécurité incendie de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

10/11/405 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – CONFIRMATION DU STATUT DE SALARIÉ RÉGULIER DE MONSIEUR MICHEL DAGENAI.

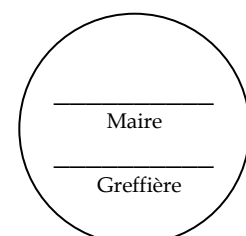
Monsieur le conseiller Marcel Rainville déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison du lien de parenté avec monsieur Michel Dagenais. Il s'abstient de voter et quitte l'assemblée durant les délibérations sur ce sujet.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER rétroactivement au 25 octobre 2010 le statut de salarié régulier de monsieur Michel Dagenais en tant que préposé aux travaux publics, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de l'Union des Employés de services, local 800 actuellement en vigueur.

ADOPTÉE



10/11/406 CONGÉ SANS SOLDE – M. NICHOLAS PHARAND.

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Nicholas Pharand dans sa lettre datée du 12 octobre 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 25 octobre 2010;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Nicholas Pharand à prendre un congé sans solde du service de sécurité incendie pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

QU'À son retour, monsieur Pharand devra satisfaire aux exigences de l'emploi.

ADOPTÉE

10/11/407 CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE INC. – CHANGEMENT DE MANDATAIRE.

CONSIDÉRANT la fin de lien d'emploi de madame Louise Fréchette avec la Ville de L'Île-Perrot en tant que directrice à la bibliothèque municipale;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER, pour les fins de signature de documents uniquement, madame Lucie Coallier, greffière, comme nouvelle personne responsable des opérations de la bibliothèque municipale auprès du Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBP).

ADOPTÉE

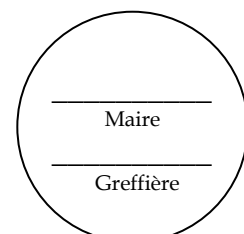
10/11/408 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 OCTOBRE 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 octobre 2010, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 933 046.13\$.

ADOPTÉE



10/11/409 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER les amendements budgétaires effectués par la trésorière durant la période comprise entre le 1^{er} mai 2010 et le 12 octobre 2010 et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE**10/11/410 ÉTATS COMPARATIFS 2010 - SECOND SEMESTRE.**

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé au conseil les états comparatifs du second semestre de l'exercice financier 2010.

10/11/411 APPROBATION DE DÉPENSES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - 20^e AVENUE, 23^e AVENUE, 4^e RUE ET CHEMIN DE L'ILE-CLAUDE.**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

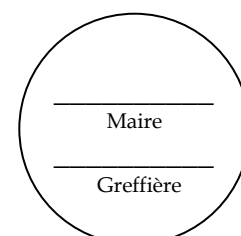
QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 20^e Avenue, sur la 23^e Avenue, sur la 4^e Rue et sur le chemin de l'Île Claude pour un montant subventionné de 36 625.17\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE**10/11/412 APPROBATION DES DÉPENSES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - RUE DES ÉRABLES, MONTÉE SAGALA, GRAND BOULEVARD, 34^e AVENUE ET CHEMIN DE L'HÔTEL DE VILLE.****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue des Érables, sur la Montée Sagala, sur le Grand boulevard, sur la 34^e Avenue et sur le chemin de l'hôtel de ville pour un montant subventionné de 12 839.50\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.



QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

10/11/413 PREMIERS RÉPONDANTS – QUOTE-PART 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville retienne les deux derniers versements de la quote-part 2010 des premiers répondants totalisant un montant de 27 304,20\$.

ADOPTÉE

10/11/414 CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN – LOGICIELS D'APPLICATION MUNICIPALE.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RENOUVELER pour l'année 2011 les contrats de service d'entretien de logiciels et de soutien technique à GFI Solution d'affaires au montant de 23 020\$ taxes en sus et à PG Gouvern au montant de 23 705\$, taxes en sus.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 50 896\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-132-00-414.

D'AUTORISER mesdames Céline Charrette et Danielle Rioux à signer pour et au nom de la Ville lesdits contrats.

ADOPTÉE

10/11/415 LOCATION DE DEUX PHOTOCOPIEURS.

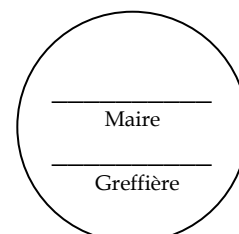
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la location de 2 photocopieurs Word Centre 7545 pour le service récréatif et le service administratif chez XEROX conformément à leur proposition datée du 18 octobre 2010 au coût total annuel de 5 298,48\$ plus les taxes applicables, pour une durée de 5 ans.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 715,74\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les postes 02-130-00-517 et 02-710-00-517.



D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville le contrat en conséquence.

ADOPTÉE

10/11/416 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 622 INTITULÉ : «RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ».

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 622 intitulé «Règlement établissant une tarification pour le financement de biens, services et activités de la municipalité».

10/11/417 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES ET DES GLISSADES.

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 27 octobre 2010 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services récréatif et communautaire dans son rapport du 29 octobre 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat relatif à l'entretien des patinoires et des glissades pour la saison hivernale 2010-2011 à la compagnie «Fontaine Paysagiste inc., sis au 37 rue du Havre, Blainville, J7C 4T1 au coût de 64 475,09\$ toutes taxes incluses, le tout conformément à leur soumission datée du 26 octobre 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 61 475,09\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-730-20-447.

ADOPTÉE

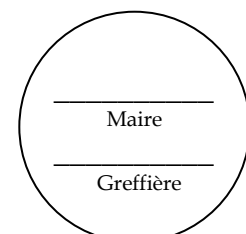
10/11/418 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 10/09/356.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MODIFIER la résolution numéro 10/09/356 intitulée «P.I.I.A. – Zone C-25 (475 Grand Boulevard, «suite #12» (Décor Univers Maison) – Ajout d'une enseigne» en remplaçant les mots «**suite #12**» compris dans le texte de ladite résolution par les mots «**suite 14**».

ADOPTÉE



10/11/419 MANDAT – CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie «Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges» sise au 1269, route Harwood, à Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 8P2 pour assurer le service de contrôle des animaux sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot selon les termes et conditions contenus dans leur soumission datée d'octobre 2010.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-290-10-459.

ADOPTÉE

10/11/420 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS «AUMAIS, CHARTRAND» EN TANT QUE PROCUREURS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE COMTÉ.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme d'avocats «Aumais, Chartrand» sise au 100, boulevard Don-Quichotte, bureau 12, à L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7, pour agir en tant que procureurs pour la Ville de L'Île-Perrot à la cour municipale régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, à un taux horaire de 125,00\$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service du 8 octobre 2010.

QUE ce mandat est effectif jusqu'au 31 décembre 2011.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-120-00-412.

ADOPTÉE

10/11/421 RÉCLAMATION – RÉGLEMENT POUR DOMMAGES SUBIS AU 35 RUE DES ANCOLIES.

CONSIDÉRANT la réclamation de Val Expert agissant pour le compte de InnovAssur, assurances générales inc., assureurs de madame Mélanie Desgroseillers et monsieur Daniel Fournier relativement à des dommages causés lors d'un refoulement d'égout au 35 rue des Ancolies.

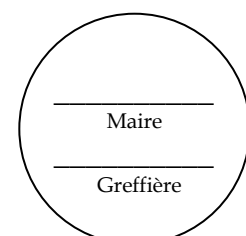
CONSIDÉRANT l'enquête audit dossier;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RÉGLER la réclamation pour un montant total et final de 12 684.60\$.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque en conséquence payable à l'ordre de InnovAssur assurances générales Inc.



APPROPRIER les sommes nécessaires au poste budgétaire 02-140-00-995.

ADOPTÉE

10/11/422 ENTENTE COMMUNE POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR SUR L'ÎLE PERROT.

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 29.5 de la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19) toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est de la volonté de la ville de L'Île-Perrot, la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, la ville de Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil de procéder en commun à un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisir sur l'île Perrot.

EN CONSÉQUENCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec les villes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisir sur l'île Perrot.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités partie à ladite entente.

ADOPTÉE

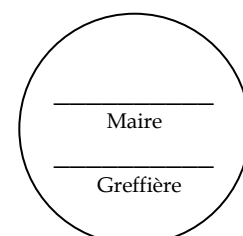
10/11/423 COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR SUR L'ÎLE PERROT.

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisir sur l'île Perrot.

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres et qu'il y a lieu de former un comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



DE DÉSIGNER monsieur Michel Leduc, directeur des services récréatif et communautaire de la ville de L'Île-Perrot, monsieur Patrick Lafleur, directeur du service récréatif de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, monsieur Simon Grenier, directeur du service récréatif de la ville de Pincourt et madame Ginette Roy, directrice générale de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour siéger sur le comité de sélection qui évaluera individuellement les soumissions déposées dans le cadre de l'offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisir sur l'île Perrot.

DE DÉSIGNER madame Lucie Coallier, greffière de la ville de L'Île-Perrot pour agir à titre de secrétaire dudit comité.

ADOPTÉE

10/11/424 ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de décorations de Noël, à savoir 4 couronnes en pin, chez TechSport, sis au 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0S 1S0 au coût de 3236\$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3490.84\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste 02-190-00-640.

ADOPTÉE

10/11/425 ACHAT D'UNE BALANÇOIRE POUR LE PARC BOISCHATEL.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une balançoire de modèle X-Wave 2 chez «TechSport» sis au 4494, route 125 Rawdon (Québec), J0K 1S0 au coût de 12 799\$ plus taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 806,92\$ nette de ristourne.

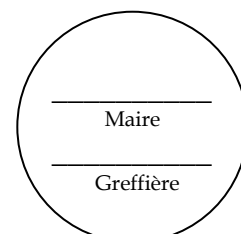
D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

10/11/426 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER la compagnie «Services d'entretien Yanouk» sise au 65, 10^e Avenue à L'Île-Perrot pour effectuer les travaux d'entretien ménager des locaux de la bibliothèque municipale au coût annuel de 18 540\$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 194,70\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-770-00-495.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville de contrat en conséquence.

ADOPTÉE

10/11/427 P.I.I.A. ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) – AJOUT DU MODÈLE «LE CHANTERELLE» (LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.).

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un P.I.I.A. par «Les Constructions M.C. inc.» et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 25 octobre 2010 et portant le numéro 10 PE 79;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER le P.I.I.A. dans la zone H-94 secteur «La Perdriole» déposé par «Les Constructions M.C. Inc.» afin de permettre le modèle «Le Chanterelle».

ADOPTÉE

10/11/428 P.I.I.A. – ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) – MODIFICATION DU MODÈLE «LE FLANDRE» (LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.).

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

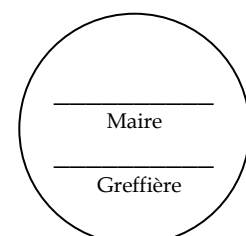
CONSIDÉRANT la transmission d'un P.I.I.A. par le «Les Constructions M.C. inc.» et la vérification de sa conformité par l'officier responsable ;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 18 août 2010 et portant le numéro 10-PE-63;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le P.I.I.A. pour la zone H-94 tel que transmis par Les Constructions M.C. inc. afin d'ajouter un garage double et une pièce avec fenêtres en haut du garage du modèle «Le Flandre», déjà approuvé, conditionnel à ce que



la partie centrale du bâtiment ait un avancé d'un minimum de 30,48 cm (1 pied) pour réduire la linéarité du bâtiment.

La présente résolution abroge la résolution 10/09/352.

ADOPTÉE

10/11/429 RÉCLAMATION D'HONORAIRES ADDITIONNELS - RÉFECTION DE LA 25^E AVENUE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-11-311 mandatant la firme «Génivar Société en commandite» pour des services professionnels de génie pour les travaux de réfection de la 25^e Avenue entre le boulevard Perrot et les limites des lots portant les numéros civiques 367 et 368.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10/01/008 accordant à ladite firme des honoraires additionnels au montant de 8 972,27\$ plus taxes applicables, le tout selon les règles applicables en vertu du cahier des charges.

CONSIDÉRANT que la méthode de calcul prévue dans le cahier des charges ne représente pas certaines dispositions particulières des ouvrages construits.

CONSIDÉRANT que l'analyse des justifications additionnelles déposées par la firme Génivar, dans une correspondance datée du 2 septembre 2010, amène le conseil municipal à convenir qu'il y a lieu de bonifier la 1^{ère} offre de règlement au montant de 8 972,27\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST

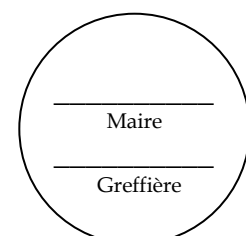
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RÉGLER avec la firme «Génivar Société en commandite» la réclamation pour honoraires professionnels additionnels en accordant un montant de 15 654,28\$ plus taxes applicables représentant 50% de leur demande établie à 31 308,55\$ plus taxes applicables.

QUE la présente résolution constitue un règlement final dans le présent dossier.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20h15 à 20h50.



10/11/430 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 50.

ADOPTÉE

MARC ROY,
MAIRE

LUCIE COALLIER, O.M.A.
GREFFIÈRE

